

ment l'extravagance de cette prétention qui est ici solidement réfutée, mais encore son hétérodoxie & son opposition formelle avec la doctrine de la sainteté & de l'incorruptibilité de l'Eglise. Quelque illusion que puisse produire un recueil de fausses pièces, il est contre la divine parole, contre l'assistance promise du St. Esprit, que l'Eglise en fasse durant dix siècles la base & la règle de ses opérations, des décrets de ses Conciles, de l'état général de sa discipline & de sa hiérarchie. Le prétendre, c'est livrer l'Epouse de Jésus-Christ à l'esprit de subversion & de désordre, c'est tomber dans la dangereuse & criminelle folie dont parle St. Augustin, *Siquid per totum orbem frequentat Ecclesia, quin sit faciendum, disputare, apertissima insania est* *. Cette réflexion n'a pas échappé à l'auteur de ces thèses. *Ergo porta inferi per 10 ferè sæculorum decursum prævaluerunt contra Ecclesiam Dei, quod est contra fidem; dein post Isidorum plura Concilia œcumenica fuere celebrata, in quibus talis mutatio animadversa non est: credibilene verò est, Spiritum S., qui eis præsedet, noluisse eis revelare, quod privatis quibusdam spiritibus revelasset?* Enfin, quand il seroit vrai que les Décrétales d'Isidore eussent apporté quelque changement dans la discipline, il en faudroit conclure précisément qu'elles ont été l'occasion (nullement le fondement, le titre & la sanction) d'une réforme avantageuse, que l'Eglise a cru s'en bien trouver, & que cette révolution dans sa discipline

* Passage
de Morin
1 Août 1786
p. 547.